

Lycée des Métiers Charles de Gaulle
14 rue de Ruelisheim
68840 PULVERSHEIM

- TARIFS D'HÉBERGEMENT VOTÉS
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2019

Tarifs annuels d'hébergement pour l'exercice 2020 :

1° AU FORFAIT :

Répartition des frais d'hébergement :

TARIF ANNUEL POUR 2020	JANVIER-MARS	AVRIL-JUILLET	SEPT-DECEMBRE	Tarif par jour
Demi-pension (3 jours) 423,36 €	117,60 €	141,12 €	164,64 €	3,92 €
Demi-pension (4 jours) 532,80 €	148,00 €	177,60 €	207,20 €	3,70 €
Demi-pension (5 jours) 626,40 €	174,00 €	208,80 €	243,60 €	3,48 €

TARIF ANNUEL POUR 2020	JANVIER-MARS	AVRIL-JUILLET	SEPT-DECEMBRE	Tarif à la semaine
Pension 1 530,72 €	425,20 €	510,24 €	595,28 €	42,52 €

Forfait internat découpé comme suit :

- Prestation repas du midi : 626,40 €
- Prestation repas du soir : 501,12 €
- Prestation nuitées : 259,20 €
- Prestation petit-déjeuner : 144,00 €

2° AU TICKET :

Elèves et stagiaires GRETA	: 4,35 €
Elèves en immersion	: 3,48 €
Apprentis	: 3,48 €
Agents de catégorie C Région	: 2,50 €
Agents de catégorie C Etat	: 3,00 €
Personnel de catégorie B et A	: 5,40 €
Agent de la Région en formation	8,00 €
Passagers	: 8,00 €

Le taux de participation du service d'hébergement au service général est fixé à 20% pour les demi-pensionnaires (au forfait et tickets, commensaux hors agent de la Région, extérieurs, écoles accueillies) et 35% pour les internes.

Le taux de la contribution à la rémunération des personnels s'élève à 21 % sur l'ensemble des produits recouverts au service de restauration pour les repas et l'hébergement hormis les recettes des repas des personnels de catégorie C Etat ou Région et 10 % pour les repas livrés (école maternelle).

3° AUTRE TARIFS :

- Repas améliorés	16,00 €
- Menus exceptionnels	: 24,00 €
- Petit-déjeuner ou collations	: 2,00 €
- Nuitée exceptionnelle ou régulière:	7,00 €
- Nuitée exceptionnelle (autres usagers) :	20,00 €

Rachat de carte de demi-pension en cas de perte ou de détérioration : 5,00 €